

Sujet : [INTERNET] Méthanisation Naturalgie

Date : 31/03/2022 18:28

Pour : "pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr" <pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr>

Bonjour Madame / Monsieur,

Je me permets l'envoi de ce mail afin de signifier mon désaccord face au projet d'usine de méthanisation à Grandvèlle-et-le-Perrenot.

Je pense que cette usine de méthanisation, au discours utopique est en réalité une vaste mascarade. J'ai assisté à l'une des premières réunions au sein de la chambre d'agriculture concernant ce projet, en tant que service civique de HSNE. Au cours de cette réunion, j'ai pu écouter avec attention les porte-paroles du projet. Les chiffres semblaient vaseux, et après un débat d'un certain temps avec les participants, nous en sommes tous venus à la conclusion que c'était irréaliste, dangereux pour la planète et les habitants.

Pour ma part, voici les raisons pour lesquelles je suis contre un tel projet :

- Rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère
- Émanations de N₂O (protoxyde d'azote)
- Pour garantir une production suffisante de biogaz, les constituants des substrats méthanisés doivent être complétés (résidus de cultures ou cultures uniquement pour les besoins de l'installation)
- La méthanisation incite à produire des déchets (France Nature Environnement met notamment en évidence des exemples d'unités de méthanisation d'industries agroalimentaires qui « figent » la production de biodéchets de l'usine alors qu'une partie d'entre eux pourraient être évités)
- Risque significatif de pollution accidentelle
- Dangers liés à la circulation des nombreux camions et tracteurs sur des routes inadaptées (état des routes, risques d'accidents, danger pour les personnes/enfants)
- Incertitudes sur l'impact des digestats sur la microbiologie et la faune du sol sur le long terme
- Risques d'explosion (De 1992 à 2017, 18 cas d'incendie et 15 cas d'explosion ont été recensés en France dans les unités de méthanisation), 5 de plus en 2019 et 2020 selon le relevé base de données ARIA)
- Nuisances : sonores, olfactives, trafics, nuit au patrimoine / destruction des paysages
- Guerre en Ukraine, difficulté pour le pays à produire suffisamment de céréales, importation de Russie... Famine imminente pour de nombreux pays européens et gaspillage des terres qui pourraient servir à l'alimentation.

Il est important de noter la composition du biogaz de la méthanisation des déchets :

- **55 à 70 % de méthane CH₄** ;
- **30 à 45 % de dioxyde de carbone CO₂** ;
- de **petites quantités d'ammoniac NH₃** et de **sulfure d'hydrogène H₂S** ;
- des résidus solides de la méthanisation ou digestat : il peut être séché et utilisé comme engrais.

À petite concentration, le **méthane** (CH₄) n'est pas toxique (au-dessous de la limite inférieure d'explosivité (LIE) de 5 % soit 50 000 ppm), en revanche **de fortes concentrations de méthane peuvent déplacer l'oxygène et provoquer l'asphyxie**. Concernant le **dioxyde de carbone** (CO₂), à des

concentrations élevées, celui-ci peut déplacer l'oxygène de l'air au même titre que le méthane. Sur le corps le dioxyde de carbone agit également comme un puissant dépresseur du système nerveux central. **L'ammoniac (NH₃) est très toxique, inhaler il peut causer de grave irritation** des voies respiratoires et dans de plus grave cas **provoquer la mort. Des concentrations élevées d'ammoniac peuvent s'enflammer** et poser **un risque important d'incendie, voir d'explosion**, plus particulièrement dans les espaces clos. L'ammoniac peut se décomposer à de hautes températures et former de l'hydrogène gazeux hautement inflammable. Concernant **le sulfure d'hydrogène (H₂S)**, celui-ci est comme l'ammoniac, **très toxique** à l'inhalation, **extrêmement inflammable** et peut facilement **former un mélange explosif** au contact de l'air à la température ambiante.

Le **digestat** est utilisé comme un engrais, **sa composition précise est variable** en fonction des intrants et des conditions de fermentation, de plus d'une installation à une autre elle peut être différente et varier au cours de l'année en fonction des approvisionnements.

Le digestat est constitué de **bactéries excédentaires**, de **matières organiques non dégradées** et de **matières minéralisées**. Il a conservé les principaux éléments nutritifs présents dans les substrats (N, P, K). **Lorsqu'un digestat bourré de pathogènes est épandu, il est consommé par le sol puis s'infiltrer vers les cours d'eau et les nappes phréatiques.** Il est important de noter qu'un **apport d'une grande quantité d'azote** dans un milieu naturel peut et va entraîner **une perturbation du cycle de l'azote** et par conséquent **une nuisance dans les eaux**. L'azote va participer à l'eutrophisation des cours d'eau.

La méthanisation est une énergie considérée par beaucoup comme une énergie propre et donc une énergie verte. Selon la définition du site edfen.com, une énergie propre, ou énergie verte, est une source d'énergie primaire qui produit une quantité relativement faible de polluants lorsqu'elle est transformée en énergie finale puis utilisée comme telle. Alors que les énergies renouvelables sont des énergies inépuisables, réutilisables.

Tout d'abord, si nous reprenons notre liste des effets négatifs, nous prenons conscience que **les unités de méthanisation sont une source de rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.** Ensuite, nous apprenons que **pour garantir une production suffisante de biogaz, les constituants des substrats méthanisés doivent être complétés bien souvent par des résidus de cultures ou cultures uniquement pour les besoins de l'installation.** Le risque que des cultures soient consacrées entièrement aux besoins du méthaniseur existe, en particulier si le dimensionnement du méthaniseur ne prend pas en compte les possibilités de réductions futures des déchets organiques utilisés comme intrants.

France Nature Environnement met en évidence des exemples d'unités de méthanisation d'industries agroalimentaires qui « figent » la production de biodéchets de l'usine alors qu'une partie d'entre eux pourraient être évités.

En outre, nous pouvons également citer de très nombreux cas de pollution accidentelle.

Pour n'en citer qu'un, le mercredi 19/08/2020, « le préfet du Finistère prenait un arrêté de restriction d'usage de l'eau pour **50 communes** en raison d'une **pollution à l'ammoniacque**. L'origine de cette pollution est le **déversement, le 17/08/2020, de 400 m³ de digestats de méthanisation** dans un bassin d'orage, puis dans l'Aulne, par l'installation de méthanisation Kastellin située à Châteaulin. »*

*Radisson, L. (2020, août 21). *Pollution de l'eau dans le Finistère : interrogations sur la méthanisation industrielle. Actu-Environnement.*

La Haute-Saône regorge de nombreux paysages et d'un patrimoine architectural que les habitant.e.s et les touristes ne veulent pas voir disparaître. Aujourd'hui et suite à de nombreux projets, notamment l'éolien en Haute-Saône, qui dénature avec les petits paysages et villages de campagne, **la population est assujettie d'un sentiment de contrariété, d'insatisfaction voire de révolte.** Le sentiment d'être mis

devant le fait accompli et d'être impuissant face aux pouvoirs publics qui apparaissent inaccessibles voire indifférents aux plaintes et réclamations déposées par les riverain.e.s ; mécontentement des riverain.e.s dont le bien immobilier est dévalué par la présence d'engins inesthétiques polluant leur panorama quotidien. Par ailleurs, nous avons un exemple probant du refus de la population franc-comtoise à l'installation des unités de méthanisation auprès de leur logement : il y a quelques années un projet envisagé d'implantation d'une unité de méthanisation au sein de Devecey, dans le Doubs, s'est heurté [à l'opposition des habitants contre le projet](#).

Suite au temps passé auprès de HSNE (Haute-Saône Nature Environnement), j'ai eu l'occasion d'étudier de plus près les énergies renouvelables et les potentiels risques. La méthanisation présente de nombreux risques, bien plus que de bénéfiques, c'est pour cette raison que l'Allemagne cesse aujourd'hui d'en apposer dans tout le pays.

De plus, dans le cadre de mon travail je suis amenée à rencontrer régulièrement des agriculteurs / producteurs / éleveurs, j'ai eu l'opportunité d'en rencontrer plusieurs qui possèdent des méthaniseurs à petite échelle (échelle humaine, taille de la ferme), ceux-ci expliquent que ce projet de Naturalgie à Grandvelle n'est pas viable et que les chiffres donnés par Naturlagie dans les documents du projet (notamment dans les présentations .ppt) semblent très éloignés de la réalité.

Je vous souhaite une bonne journée.

Bien à vous,

Amandine PILLOT